

# Projet Educatif De Territoire

PEDT de la commune de Barbâtre, V2 du 3 mai 2017

## PORTEURS DU PROJET

**Date de présentation du renouvellement du projet :** Mars 2017  
**Durée du PEDT :** Septembre 2017 à juin 2020 (3 ans).  
**Collectivité territoriale porteuse du projet :** Commune de Barbâtre  
**Nom du correspondant :** Philippe MAURICE,  
Conseiller municipal en charge de la commission Education  
**Adresse :** Mairie de Barbâtre – Rue de l’Eglise 85630 BARBATRE  
**Téléphone :** 02-51-39-68-58  
**Adresse électronique :** [dgs@barbatre.fr](mailto:dgs@barbatre.fr)

## TERRITOIRE ET ECOLES CONCERNEES

**Territoire concerné :** Commune de Barbâtre – 1835 habitants  
**Public concerné :** nombre total d’enfants : 96 élèves  
**Niveau maternelle :** 36 en école publique  
**Niveau élémentaire :** 60 en école publique

**Nombre d’établissements d’enseignement scolaire :**

Etablissements	Publics	Privés	Total
Ecoles maternelles	1	0	1
Ecoles élémentaires	1	0	1
Etablissement secondaires	0	0	0

**Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :**

- les nombreuses associations sportives et culturelles de la commune et de l’île de Noirmoutier,
- la convention entre la Communauté de communes de l’île de Noirmoutier et l’école de musique pour des initiations musicales auprès des écoles de l’île,
- divers équipements sportifs : terrain de football, boulodrome, tir à l’arc,...
- deux salles communales accessibles à pied de l’école (non utilisées à ce jour)
- le parc de la Rocterie, proche de l’école, pour l’organisation de grands jeux et autres activités extérieures.

# OBJECTIFS ET MOYENS

## 1- L'objectif général du PEDT :

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets de l'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. (\*)

Soucieux de donner un meilleur sens au rythme de l'enfant, le travail des différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du PEDT doit permettre d'apporter une réponse globale afin d'accompagner l'enfant tout au long de sa journée avec l'intervention de différents acteurs à la fois complémentaires les uns des autres et favorisant l'épanouissement et l'enrichissement des enfants. Cette réflexion conduit à faire des choix d'activités et d'interventions en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant à savoir :

- les temps familiaux,
- les temps scolaires
- l'ensemble des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels (hors temps familial et scolaire).

(\*) extrait de la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 publiée au BO n°12 du 21 mars 2013

L'enfant doit rester au centre de ce projet. Le PEDT vise à définir les objectifs à atteindre, ainsi que le contenu et l'organisation des activités à mettre en place afin d'assurer une cohérence et une continuité entre ces trois temps.

Le rythme de l'enfant et son bien-être étant notre principale préoccupation, il nous paraît donc essentiel d'être à l'écoute de ses besoins et de s'adapter à son rythme en acceptant aussi qu'il ait la possibilité d'avoir des moments en dehors de toute offre structurée mais restant sous la surveillance d'un adulte.

## 2- Les objectifs éducatifs du PEDT :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire doit partager des objectifs éducatifs communs regroupés selon les trois orientations suivantes :

### I. **Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous**

#### A) **Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs :**

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires). L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extrascolaire est en ce sens définie en articulation avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes). Le comité de pilotage mis en place pour le suivi du PEDT sera un lieu de travail favorisant la coopération entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives.

**B) Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation :**

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance.

La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations... est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. Elle sera particulièrement recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre parents, ainsi qu'avec les professionnels éducatifs. La participation des représentants de parents dans le comité de pilotage du PEDT permet également d'atteindre l'objectif. Dans ce cadre, ils peuvent être initiateurs de projets, et permettre de faire le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent.

**C) Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles :**

Les interventions sur le temps scolaire (expression corporelle, musique, activités sportives, spectacles vivants et médiathèque) contribuent également à cet objectif en proposant une offre éducative complémentaire à l'apprentissage scolaire, sur la base des projets d'école. Les modes d'intervention sont différents, ce qui permet de faire découvrir différemment, de développer d'autres compétences et de contribuer à la réussite des enfants avec des équipements variés et des intervenants spécialisés. Les investissements récents ou prévus par la commune pour permettre à l'école de bénéficier de matériel informatique de qualité améliorent les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants dans l'école. Ils permettent la mutation vers l'école numérique et un apprentissage responsable du numérique.

**II. Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement :**

**A) Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous :**

L'objectif est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants de la commune, en levant les éventuels obstacles économiques. Cela se traduit par l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (ateliers initiation/découverte, adhésion dans les associations sportives et culturelles), par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, fonction des quotients familiaux tels des dispositifs comme la bourse vie associative. Les interventions sur le temps scolaire, et les temps d'activités périscolaires dispensées gratuitement pour tous les enfants sont également un moyen de répondre à cet objectif. .

**B) Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants :**

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place sur le temps scolaire et périscolaire (TAP).

Les enfants auront en effet la possibilité de découvrir une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs. La diversité des thèmes abordés favorisera la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants. La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de spectacles, d'expositions ou de manifestations. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs.

Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser. L'organisation de manifestations annuelles qui connaissent un succès important sur le territoire telles que la rue marmaille, la fête de l'école sera un moyen de poursuivre cet objectif en recherchant une cohérence avec l'ensemble des actions éducatives proposées par les différents partenaires.

**C) Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives :**

Les actions éducatives doivent également rechercher la promotion de la santé et du bien-être des enfants, en veillant particulièrement à la prévention des violences. Les ateliers d'initiation/découverte du périscolaire, dans le domaine sportif permettent également de promouvoir auprès des enfants les bénéfices d'une activité physique régulière.

**III. Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux**

**A) Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable :**

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

Chaque intervenant devra veiller à développer au sein de ses ateliers un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,...

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, une attention particulière est portée à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté.

## B) Développer les partenariats avec les services et les associations du territoire :

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif. Les temps d'activités périscolaires recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance du territoire et de son patrimoine. A cet égard, les animations organisées par les différents intervenants, chercheront à être cohérentes et en lien avec les structures et les animations existantes sur le territoire. Les initiatives en faveur de l'expression individuelle et collective des jeunes seront soutenues, afin que ceux-ci puissent occuper pleinement leur place dans la cité, qu'ils soient force de propositions et non des consommateurs d'activités.

## LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

### Planning hebdomadaire :

Les périodes de la semaine concernée par le Projet Educatif de Territoire sont les suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h45	Accueil Périscolaire				
8h45-12h (9h le mercredi)	Ecole				
12h-13h30	Temps de restauration				
13h30-15h30	Ecole		Centre de loisirs	Ecole	
15h30-16h30	Temps d'Ateliers Périscolaires			Temps d'Ateliers Périscolaires	
16h30-19h	Accueil Périscolaire			Accueil Périscolaire	

### **Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :**

Un Contrat Enfance Jeunesse lie la mairie de Barbâtre à la Caisse d'Allocations Familiales jusqu'au 30 juin 2018 et à la Mutualité Sociale Agricole de la Vendée jusqu'au 31 décembre 2018.

La mairie a confié, par convention, à l'Amicale laïque la gestion des activités périscolaires et extrascolaires.

Une équipe d'animations organise la mise en œuvre de ces temps :

- les ateliers péri-éducatifs,
- l'accueil périscolaire,
- le centre de loisirs (mercredi après-midi et toutes les vacances scolaires)
- la pause méridienne

## **Dispositions pratiques :**

Temps de transition et le transfert de responsabilité entre les différents temps :

- 8h50 : accueil grande cour pour 3 classes avec les enseignantes, dans la classe de Mme Raymond (TPS-PS-MS). Le transfert de responsabilité se fait à cette heure-là.
- A midi, les enfants sont remis au portail pour ceux qui ne mangent pas à la cantine à 12h00. Sauf les GS-CP et les TPS-PS-MS dont les parents viennent jusque dans la classe. Pour ceux qui mangent à la cantine, une personne de l'Amicale laïque et une de la mairie surveille les grands en attendant le 2ème service. Pendant ce temps, les plus petits sont emmenés au réfectoire avec une personne de l'Amicale laïque et deux atsem.
- A 13h20, le passage se fait et les enseignantes sortent et prennent en charge la surveillance des enfants.
- A 15h30, les enseignantes raccompagnent au portillon les enfants qui ne restent pas aux TAP et les autres enfants bénéficient d'une récréation sous la responsabilité de l'Amicale laïque. A ce moment-là, si nécessaire, un échange a lieu entre les deux équipes (ex : départ d'un élève l'après-midi car il a mal à la tête...) dans la cour des grands. Pour les deux plus petites classes, le même échange a lieu aux portes de ces classes. Tous les animateurs ont une feuille de pointage pour leur groupe avec prénom des enfants inscrits à l'avance. En cas d'imprévu, les animateurs en réfèrent à Mme Bergereau si elle n'a pas déjà l'information car les parents sont sensés la prévenir.
- pause pour tous les enfants de 10 à 20 minutes en fonction des groupes. Celle-ci est importante pour les élémentaires qui sont en classe de 13h30 à 15h30 sans récréation.
- A 16h30, c'est la fin des TAP, les grands attendent au portillon leurs parents sous la responsabilité d'une animatrice. Les plus petits, attendent dans la salle de motricité sous la responsabilité d'une autre animatrice et leurs parents les récupèrent à la porte de celle-ci.
- les enseignantes organisent les APC le mardi de 15h30 à 16h30 avec une dizaine d'enfants. La Directrice de l'école dresse une liste en amont qu'elle transmet à la Directrice du Centre de loisirs.

### **1- Les temps d'activités Périscolaires entre 15h30 et 16h30 :**

#### **Les acteurs :**

- La mairie de Barbâtre,
- La Directrice et les animateurs de l'Amicale laïque de Noirmoutier\*,
- Les deux agents communaux (1 ATSEM et 1 adjoint technique),
- Des intervenants qualifiés et bénévoles,
- Les associations sportives et culturelles

Les ateliers péri-éducatifs sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

\* La qualification du personnel employé par l'Amicale Laïque :

- 1 directrice coordinatrice titulaire BAFD,
- 3 Animatrices BAFA,
- 1 Animatrice sportive, Mme CHENAIS Christèle, salariée de l'Amicale Laïque de Noirmoutier diplômée Brevet d'Etat Educateur Sportif Activités Pour Tous, Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire, Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Activités Gymniques spécialité Gymnastique Rythmique, et ayant suivi une formation ZUMBA permettant de l'exercer.

## Description :

Quatre heures d'ateliers péri-éducatifs par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30.

Pour rappel, la réforme des rythmes scolaires n'impose que 3 heures d'ateliers hebdomadaires.

Le planning retenu permet de respecter une régularité des horaires.

## Type d'activités proposées :

Parcours éducatifs à l'année selon 5 entrées différentes.

Les enfants sont répartis en fonction de ces 6 groupes et ont 4 ateliers différents toutes les semaines d'un trimestre :

- **Ateliers sportifs** encadré par l'Animatrice sportive: l'objectif est de développer des apprentissages moteurs et des types de jeux collectifs différents  
1<sup>ère</sup> période : jeux coopératifs  
2<sup>ème</sup> période : initiation à la gymnastique  
3<sup>ème</sup> période : jeux de balles  
4<sup>ème</sup> période : sports collectifs
- **Espace découverte** : plusieurs espaces pour permettre de jouer, de construire, de créer, de modeler, d'échanger, découverte d'associations locales, d'associations culturelles...
- **Arts plastiques** : projet peinture, sculpture, collage autour des grands peintres et artistes du monde mais aussi atelier bricolage.
- **Expression corporelle** : éveil musical ou atelier musique, danse, zumba, théâtre...
- **Droits de l'enfant**, participation, citoyenneté : l'heure du conte, atelier autour de l'environnement...

Les ateliers péri-éducatifs proposés seront en lien avec le projet d'école et les activités extra-scolaires. Les ateliers autour des droits de l'enfant, par exemple, s'organisent au sein de la Bibliothèque Centre Documentaire de l'école et permettent aux enfants d'utiliser les livres dans les mêmes règles que l'école ; ceci dans le but d'enrichir les lectures et le vocabulaire des enfants à travers des échanges, des jeux, etc...

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Cycle 1	Espace découverte	Arts plastiques	Espace découverte	Intervenant
Cycle 1	Expression corporelle	Intervenant	Droit de l'enfant	Espace découverte
Cycle 2	Intervenant	Espace découverte	Expression corporelle	Intervenant
Cycle 2	Droit de l'enfant	Ateliers sportifs	Intervenants	Arts plastiques
Cycle 3	Arts plastiques	Expression corporelle	Ateliers sportifs	Droit de l'enfant
Cycle 3	Espace découverte	Intervenant	Droit de l'enfant	Arts plastiques

### **Lieux d'intervention :**

Il est privilégié que les lieux d'intervention soient dans l'enceinte ou à proximité de l'école. Seront utilisées prioritairement la salle de motricité, la bibliothèque scolaire, la salle d'arts plastiques.

### **Modalités d'inscriptions aux ateliers :**

Les inscriptions sont :

- modulables entre chaque période de vacances.
- possibles en fonction des ateliers péri-éducatifs à condition que ce soit les mêmes jours pour l'ensemble de la période

Le comité de pilotage souhaite avoir un minimum de souplesse quant aux inscriptions.

Avant chaque période de vacances, les parents reçoivent la fiche d'inscription pour les ateliers et les activités extra-scolaires.

La fiche d'inscription est à rendre avant la période de vacances afin d'organiser au mieux les groupes.

### **Tarification :**

Les activités sont gratuites toute l'année scolaire pour l'ensemble des familles.

### **Modalités d'information aux familles :**

Les familles reçoivent en début d'année scolaire la charte des rythmes scolaires comportant l'ensemble des règles à respecter et, avant chaque période de vacances, la présentation des ateliers péri-éducatifs.

Sur le site internet de la Commune, une rubrique « activités périscolaires » sera créée en détaillant l'ensemble des activités proposées. L'intégralité du projet éducatif sera également consultable en ligne.

Un questionnaire adressé aux parents et aux enfants en fin d'année permettra d'établir un bilan en tenant compte de leurs remarques.

## **2- L'accueil périscolaire matin et soir et de loisirs du mercredi après-midi et des vacances scolaires :**

### **Les acteurs :**

- La mairie de Barbâtre,
- La Directrice et les animateurs de l'Amicale laïque de Noirmoutier,
- Les associations sportives et culturelles

### **Description :**

L'accueil de Loisirs "les petits Cagnots" est ouvert en accueils périscolaires pour l'école publique de Barbâtre (7h30-8h45 ; 16h30-19h).

Il fonctionne les mercredis après-midi de l'année scolaire et pendant toute la durée des vacances scolaires (hiver, printemps, été, automne, une semaine à Noël). Un service de restauration est proposé entre 12h15 et 13h30.

La structure accueille les enfants de 3 à 12 ans (scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires).

Les séjours de vacances organisés par l'Amicale Laïque de Noirmoutier dans le prolongement de l'accueil de loisirs sont accessibles aux enfants de Barbâtre, aux mêmes conditions que ceux des autres communes de l'île de Noirmoutier

### Lieux d'intervention :

Le bâtiment de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement situé 37 bis chemin de la Barre Raguideau attenant à l'école publique « La Rose des Dunes ».

### Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions ont lieu :

- 48 heures à l'avance pour l'accueil périscolaire et le mercredi après-midi afin de permettre une meilleure gestion des goûters et repas ainsi que du personnel mais toutefois l'amicale laïque garde une certaine souplesse en cas d'imprévus des parents.
- une semaine avant la présence de l'enfant pour les petites vacances
- au plus tard 2 semaines avant la présence de l'enfant pour l'été. Puis tout au long des vacances les inscriptions sont prises en fonction des effectifs.

Les inscriptions se font soit :

- directement à l'accueil de Loisirs
- par téléphone au 02-51-35-94-82
- par mail à l'adresse suivante : [lespetitscagnots@orange.fr](mailto:lespetitscagnots@orange.fr)

### Tarification :

MERCREDI ET PETITES VACANCES 2017			
HORAIRES			
ACCUEIL MATIN	7h30 – 9h00		
JOURNEE ACCUEIL DE LOISIRS	9h – 17h		
ACCUEIL SOIR	17h – 19h		
TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS	JOURNEE	½ JOURNEE	½ JOURNEE et REPAS
Tarifs de bases	19,67 €	10,17 €	13,20 €
CAF MSA QF supérieur à 1100	15,35 €	7,98 €	11,00 €
CAF -MSA QF entre 901 et 1100	13,74 €	7,14 €	10,15 €
CAF-MSA QF entre 701 et 900	13,74 €	7,14 €	10,15 €
CAF – MSA QF entre 501 et 700	11,36 €	5,91 €	8,90 €
CAF – MSA QF entre 0 et 500	9,28 €	4,83 €	7,85 €
	MATIN	SOIR	
ACCUEIL	1,60 €	2,70 €	

ACCUEILS PERI-SCOLAIRES			
	MATIN		SOIR
HORAIRES	7h30 – 9h00		16h30 – 19h
TARIFS POUR TOUS	1,60 €		2,70 €
ETE 2017			
HORAIRES			
ACCUEIL MATIN	7h30 – 9h00		
JOURNEE ACCUEIL DE LOISIRS	9h – 18h		
ACCUEIL SOIR	18h – 19h		
TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS	JOURNEE	½ JOURNEE	½ JOURNEE et REPAS
Tarifs de bases	22,14 €	11,73 €	14,75 €
CAF MSA QF supérieur à 1100	17,28 €	9,16 €	12,18 €
CAF -MSA QF entre 901 et 1100	15,48 €	8,20 €	11,20 €
CAF-MSA QF entre 701 et 900	15,48 €	8,20 €	11,20 €
CAF – MSA QF entre 501 et 700	12,78 €	6,77 €	9,80 €
CAF – MSA QF entre 0 et 500	10,44 €	5,53 €	8,50 €
	MATIN		SOIR
ACCUEIL	1,60 €		1,18 €

ACCUEILS PERI-SCOLAIRES		
	MATIN	SOIR
HORAIRES	7h30 – 9h00	16h30 – 19h
TARIFS POUR TOUS	1,60 €	2,70 €

### Modalités d'information aux familles :

Le programme des animations est présenté aux parents uniquement pendant les vacances scolaires sous forme d'une plaquette.

### 3- Restauration scolaire :

#### Les acteurs :

- La Mairie de Barbâtre,
- La Directrice et les animateurs de l'Amicale laïque de Noirmoutier,
- La société de livraison et préparation des repas

#### Description :

Le restaurant scolaire accueille tous les enfants de l'école publique La Rose des dunes et de l'accueil de loisirs Les Petits cagnots du lundi au vendredi de 12H à 13H30. Une équipe, composée de deux animateurs de l'amicale laïque et deux agents municipaux de surveillance, encadre les enfants sur cette pause méridienne.

Le premier service, dès 12H15, accueille les maternelles et les CP, puis le deuxième service accueille les élèves du CE1 au CM2. La société de livraison et préparation des repas organise la livraison des repas au restaurant scolaire ; les repas sont supervisés par une diététicienne-nutritionniste. Elle met également à disposition un agent au restaurant scolaire.

### **Lieux d'intervention :**

Le restaurant scolaire, inauguré en janvier 2017, se situe sur le site scolaire rue des Lys. Le bâtiment permet d'accueillir les enfants dans de parfaites conditions.

### **Modalités d'inscriptions :**

Les inscriptions sont obligatoires 48 heures à l'avance et se font auprès de l'amicale laïque soit :

- par téléphone au 02-51-35-94-82
- par mail à l'adresse suivante : [lespetitscagnots@orange.fr](mailto:lespetitscagnots@orange.fr)

### **Tarifification :**

Le coût du repas est fixé par le conseil municipal à 3,02€. Un tarif particulier est appliqué pour les enfants ayant des allergies (suivant Projet d'Accueil Individualisé).

### **Modalités d'information aux familles :**

Les menus sont consultables sur le site internet de la mairie de Barbâtre ([www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr)) et affichés.

## **4- Les interventions sur le temps scolaire et en dehors du temps scolaire :**

La commune de Barbâtre soutient, depuis de nombreuses années, des interventions sur et en dehors du temps scolaire telles que :

- Des activités de char à voile sur la plage de Barbâtre,
- Des voyages scolaires des enfants du primaire et du collège,
- Des animations destinées au jeune public tout au long de l'année (spectacles, cinémas...) organisées par le secteur culturel de la mairie,
- Des achats de livres remis aux enfants des écoles,
- Le financement d'activités extra scolaires (bourse vie associative...),
- Le vote en mairie pour le prix des incorruptibles,
- Les aides en faveur de la toute petite enfance (association des assistantes maternelles, RAM).

## **PILOTAGE ET COORDINATION**

### **1- La gouvernance du PEDT :**

#### **Coordination du projet :**

- **Philippe MAURICE**, Conseiller municipal en charge de la commission Education
- **Muriel GIBIER**, Secrétaire Générale de Mairie  
Adresse : Rue de l'Eglise 85630 BARBATRE  
Téléphone : 02-51-39-68-58  
Adresse électronique : [dgs@barbatre.fr](mailto:dgs@barbatre.fr)

## **Partenaires du projet :**

Des partenaires institutionnels s'associent autour de l'école et de la mairie :

- l'Inspection de l'Education Nationale : M. LENOIR, inspecteur de la Circonscription de Challans,
- le Conseil départemental de la Vendée,
- la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée,
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale règlemente les accueils collectifs de mineurs,
- la Déléguée Départementale de l'Education Nationale

Ces partenaires ont chacun leurs exigences et leurs réglementations, en perpétuel renouvellement, auxquelles la commune se doit de répondre.

La mise en œuvre du PEDT (Temps d'Activités Périscolaires-Accueil de loisirs-Pause méridienne) est déléguée par la commune, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à **l'Amicale laïque de Noirmoutier**. Des conventions sont signées entre les deux structures définissant les conditions et modalités financières de l'intervention de l'association :

- une convention annuelle pour la pause méridienne,
- une convention jusqu'au 31 décembre 2018 pour l'accueil de loisirs,
- une convention jusqu'au 30 juin 2018 pour les Temps d'Activités Périscolaires.

## **Modalités de pilotage :**

Le comité de pilotage, aussi appelé comité de suivi et d'évaluation, doit être restreint afin de favoriser la qualité des échanges et la production. Pour ce faire, il est essentiel que l'ensemble des membres le composant soit pleinement investi et concerné par la question. Ces personnes doivent être porte-parole du milieu qu'elles représentent.

### ***Sa composition :***

Ce comité de suivi et d'évaluation est présidé par le Maire ou son représentant et composé comme suit :

- Le responsable de la Commission Enfance-jeunesse
- Le responsable de la Commission Finances
- Deux représentants de l'association des parents d'élèves
- Deux représentants des parents élus au Conseil d'école
- La Directrice de l'Ecole (ou son représentant)
- Trois représentants de l'Amicale Laïque de Noirmoutier

Les convocations du comité de pilotage sont adressées par la mairie.

L'ordre du jour et le déroulement de la séance sont présentés par l'Amicale laïque.

### ***Ses missions :***

Le rôle principal du comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune,
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.

### ***Son organisation :***

Le Comité de suivi et d'évaluation se réunira **au minimum deux fois par année scolaire** afin d'évaluer, de compléter et d'améliorer le projet.

D'autres réunions pourront se tenir autant que de besoin :

- un **comité technique** composé du Maire, de 2 élus, de la Directrice de l'Ecole et de la Directrice de l'Amicale laïque.
- des **réunions et entretiens individuels** avec les Président et Directrice de l'Amicale laïque (informations, partage des idées et des modalités d'interventions, échanges autour des conventions...)

## **2- L'évaluation du PEDT :**

L'évaluation du PEDT constitue un outil indispensable pour :

- Communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet,
- Apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet éducatif territorial sur la réussite éducative des enfants.
- Piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés.

Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles du projet, et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT.

La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée. Il revient au comité de suivi et d'évaluation de préciser les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible. Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus, et au gestionnaire de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

## A) Evaluation quantitative :

La fréquentation, l'adhésion des familles aux activités du PEDT : nombre d'inscrits, les absences, nombre de familles ne souhaitant plus adhérer aux activités proposées en cours d'année scolaire...

L'adhésion des familles, des enfants aux services, aux activités proposées sur le territoire : Nombre d'adhésion au sein des associations et des structures suite à une découverte d'activité.

Les moyens humains mobilisés : Nombre d'intervenants, qualifications, formations proposées, la mise à disposition du personnel communal, adhésion de partenaires...

Les moyens matériels mobilisés : Les locaux utilisés, inventaire du matériel pédagogique, du mobilier, la mutualisation du matériel...

Le financement : Coût consacré aux dépenses d'investissement/de fonctionnement, l'aide apportée par les partenaires institutionnels...

## B) Evaluation qualitative :

<b>Objectif visé</b>	Développer des activités éducatives et pédagogiques qui répondent aux rythmes de chaque enfant. Les activités s'inscrivent dans une politique éducative globale adaptée aux besoins et attentes des enfants. Le projet intègre des activités en direction de l'éducation et de la citoyenneté.
<b>Effet attendu</b>	Les activités sont organisées en fonction des âges : <ul style="list-style-type: none"><li>- pour les maternelles : des activités de détente et de bricolage,</li><li>- pour les élémentaires, des activités sportives et de découverte de l'environnement</li></ul>
<b>Evaluation</b>	Un questionnaire en fin d'année Un bilan qualitatif trimestriel remis par la Directrice de l'amicale à la mairie Calcul du nombre de participants par période, par atelier et par âge

<b>Objectif visé</b>	Les activités proposées sont complémentaires au projet d'école ainsi qu'aux apprentissages fondamentaux.
<b>Effet attendu</b>	L'objectif est de conforter le lien entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation. Les apprentissages fondamentaux comme la lecture sont favorisés lors des TAP afin que l'enfant continue d'apprendre à travers d'autres temps, espaces et jeux.
<b>Evaluation</b>	Une réunion trimestrielle entre équipes afin d'échanger Travail en fonction du programme

<b>Objectif visé</b>	Développer une cohérence éducative afin que la journée de l'enfant ne soit pas séquencée (l'accueil périscolaire puis l'école puis les ateliers) ; ce qui implique une cohérence au niveau du personnel éducatif qui doit être formé, qualifié...
<b>Effet attendu</b>	Les personnels sont suivis par la Directrice de l'Amicale laïque qui les guide dans leurs démarches d'ateliers. Les enfants interagissent dans les mêmes locaux, avec du personnel identifié ; il est donc attendu qu'ils aient un comportement identique et qu'ils respectent les règles du vivre ensemble.
<b>Evaluation</b>	Une fiche d'inscription unique pourrait être éditée afin de rendre l'ensemble des services visibles et lisibles.

<b>Objectif visé</b>	Travailler en partenariat avec les associations locales. Participer à la formation d'un groupe de bénévoles.
<b>Effet attendu</b>	Les associations locales sont recherchées. Il s'agit de constituer un groupe de bénévoles pouvant intervenir ponctuellement et régulièrement.
<b>Evaluation</b>	Encadrement par personnes qualifiées et/ou conventionnées Bilan trimestriel adressé par la Directrice de l'Amicale laïque à la mairie

<b>Objectif visé</b>	Faire découvrir le territoire insulaire : traditions, langage, légendes, environnement, cuisine, arts...
<b>Effet attendu</b>	L'enfant doit pouvoir se situer, connaître et identifier son territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des jeux ludiques pour comprendre,</li> <li>- des jeux pédagogiques pour apprendre les bons gestes et protéger son environnement</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	Nombre d'inscriptions sur les ateliers de découverte du territoire Quels thèmes retenus ?

### **Durée du PEDT :**

Le Projet Educatif De Territoire est renouvelé pour 3 ans de septembre 2017 à juin 2020.